

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER à Hamid HAMLIL, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2021	Le 9 septembre 2021	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

2021-06-31 Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif *Rapporteur : Christian RAYOT*

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2020 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de communes du Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le rapport annuel du service d'assainissement collectif,**
- **D'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

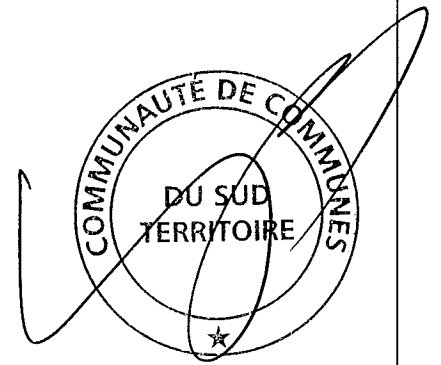
Annexe : Rapport annuel

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le VENDREDI 24 SEP. 2021

Le Président,





Rapport annuel **sur le Prix et la Qualité du Service** **public de l'assainissement collectif**

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	13
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	13
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	13
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	15
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	17
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	20
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Montants financiers.....	23
4.2.	Etat de la dette du service	23
4.3.	Amortissements	23
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	23
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2011. La Communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les 15 communes suivantes : Beaucourt, Boron, Bretagne, Delle, Courtelevant, Croix, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Réchésy, Thiancourt et Vellescot.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010 et mis à jour le 7 décembre 2017. Il n'y a pas existence d'une CCSPL (*Nota* : Cette commission n'est pas obligatoire au vu de la strate de notre collectivité (population totale inférieure à 50 000 habitants et aucune commune membre avec une population supérieure à 10 000 habitants).

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Beaucourt, le 13 septembre 2010
- Courtelevant, le 11 décembre 2014
- Croix, le 21 juin 2012
- Delle, le 27 septembre 2018
- Faverois, le 25 février 2008
- Fêche l'Eglise, le 11 décembre 2014
- Florimont, le 16 mai 2008
- Grandvillars, le 02 février 2007
- Joncherey, le 12 mars 2020
- Lebetain, le 26 janvier 2017
- Réchésy, le 19 janvier 2010
- Boron, Bretagne, Recouvrance et Vellescot le 23 février 2004
- Boron, Brebotte, Froidefontaine et Grosne le 17 janvier 2005.

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie de type régie à autonomie financière** pour les réseaux et les stations d'épuration.

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 357 habitants au 31/12/2020 (19 021 au 31/12/2019).



Communauté de Communes du Sud Territoire

Nota : informations statistiques synthétiques (source INSEE 2018)

Superficie de 172,3 km², 23 579 habitants, 10 264 ménages, 11 584 logements, 89 % de résidences principales et 9,8 % de logements vacants.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 743 abonnés au 31/12/2020 (7 350 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020
Beaucourt	1694	1798	1873
Boron	184	186	197
Bretagne	106	108	134
Courtelevant	43	108	186
Croix	57	59	101
Delle	1833	1852	1918
Faverois	271	270	278
Florimont	72	76	205
Fêche-l'Église	301	301	307
Grandvillars	1344	1346	1394
Joncherey	680	650	682
Lebetain	196	196	206
Réchésy	348	352	392
Thiancourt	131	131	132
Vellescot	82	83	108
Total	7342	7514	7 743

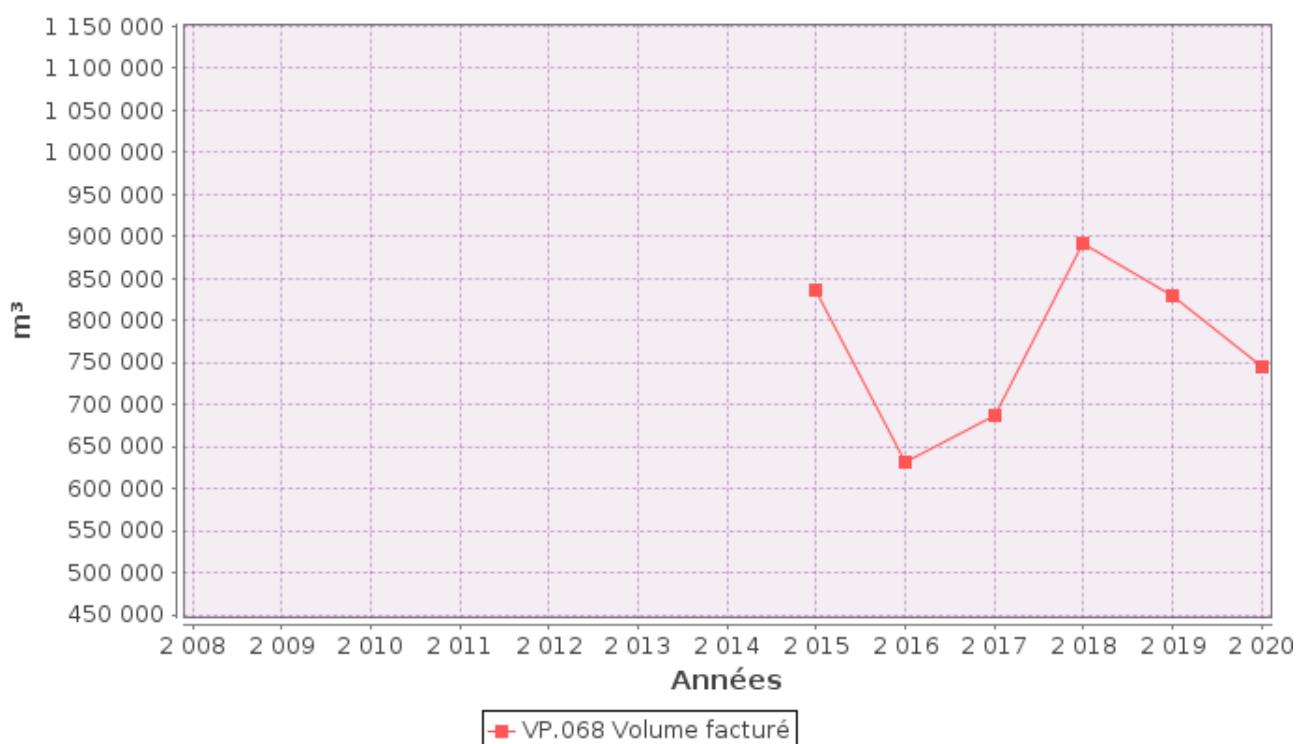
Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 800.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **50,43 abonnés/km**) au 31/12/2020. (48,39 abonnés/km au 31/12/2019).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,5 habitants/abonné** au 31/12/2020. (2,59 habitants/abonné au 31/12/2019).

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	829 929	746 000	-10,1%



1.6 Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Badevel – Fêche l'Eglise (PMA)	29 168	28 473	-2,38 %
Montreux-château – Bretagne (Grand Belfort)	9 842	9 645	-2,00 %
Total des volumes exportés	39 010	38 118	-2,29 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Suisse (SEBA)	470 328	398 013	-15,37 %
Total des volumes importés	470 328	398 013	-15,37 %

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **33** au 31/12/2020 (33 au 31/12/2019).

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 105,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 47,95 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 153,55 km (151,9 km au 31/12/2019).

27 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Joncherey	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. (Cf. fiches individuelles pages suivantes).

STEU N°1 : Station d'épuration de Florimont

Code Sandre de la station : 060990046001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Rhizosphère							
Date de mise en service				Mi 2017							
Commune d'implantation				Florimont							
Lieu-dit				RD 463							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 950 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				415							
Nombre d'habitants raccordés				1 059 au 31/12/20							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				570							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur :		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur :		Covatte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %
27/04/2020	Oui	<3	99	40	94	6	97	/	/	8	27
09/11/2020	Oui	<3	99	30	95	7	96	/	/	6.8	46

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Station d'épuration de Croix

Code Sandre de la station : 060990030001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Rhizosphère									
Date de mise en service				01/06/2014									
Commune d'implantation				Croix									
Lieu-dit				Puits à balancier									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200									
Nombre d'abonnés raccordés				60									
Nombre d'habitants raccordés				120									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				72									
Prescriptions de rejet													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Karst (rejet souterrain)									
		Nom du milieu récepteur		Karst									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		168		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES		129		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %
27/04/2020		Oui		<3	99	36	97	7	98	/	/	8.1	56

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : Station d'épuration **Beaucourt**

Code Sandre de la station : 060990009002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge									
Date de mise en service				01/01/1992									
Commune d'implantation				Dampierre-les-Bois (25190)									
Lieu-dit				Rue de Beaucourt									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				7 000									
Nombre d'abonnés raccordés				1 510									
Nombre d'habitants raccordés				5 085									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				1 400									
Prescriptions de rejet													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Feschotte									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		75					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		70					
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		90					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %
Moyenne annuelle		Oui		5,3	98	29,5	89	12	96	11	84	1,47	83

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : Station d'épuration de Faverois

Code Sandre de la station : 060990043002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel									
Date de mise en service				01/01/2007									
Commune d'implantation				Faverois (90043)									
Lieu-dit				Rue de Delle									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				925									
Nombre d'abonnés raccordés				250									
Nombre d'habitants raccordés				510									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				139									
Prescriptions de rejet													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur				Coeuvatte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %
27/04/2020		Oui		9	91	71	84	35	83	/	/	4,5	9

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : Station d'épuration de Grandvillars

Code Sandre de la station : 060990053001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service				01/01/2006									
Commune d'implantation				Grandvillars (90053)									
Lieu-dit				Rue du Stade									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				20 000									
Nombre d'abonnés raccordés				4 500									
Nombre d'habitants raccordés				11 600 + communes suisses									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				5 500									
Prescriptions de rejet													
Soumise à				<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 27 avril 2018									
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur				Allaine					
Polluant autorisé				Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅				25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
DCO				125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
MES				35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70			
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %	Concentration en mg/l	Rendement %
Moyenne annuelle		Oui		3,8	96	27	91	5	97	7,6	78	1,3	72

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tonnes de Matières Sèches	Exercice 2020 en tonnes de Matières Sèches
Station d'épuration de Florimont (Code Sandre : 060990046001)	0	0
Station d'épuration de Croix (Code Sandre : 060990030001)	0	0
Station d'épuration Beaucourt (Code Sandre : 060990009002)	75,3	66,5
Station d'épuration de Faverois (Code Sandre : 060990043002)	0	0
Station d'épuration de Grandvillars (Code Sandre : 060990053001)	447,37	363,72
Total des boues produites	522,7	430,2

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tonnes de Matières Sèches	Exercice 2020 en tonnes de Matières Sèches
Station d'épuration de Florimont (Code Sandre : 060990046001)	0	0
Station d'épuration de Croix (Code Sandre : 060990030001)	0	0
Station d'épuration Beaucourt (Code Sandre : 060990009002)	75,3	66,5
Station d'épuration de Faverois (Code Sandre : 060990043002)	0	0
Station d'épuration de Grandvillars (Code Sandre : 060990053001)	447,37	363,72
Total des boues évacuées	522,7	430,2

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service	0 euros	0 euros
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 000 euros	2 000 euros
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	1,75 €/m ³	1,75 €/m ³
	Autre :	0 €	0 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/07/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant le tarif de la redevance assainissement collectif
- Délibération du 11/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 21/06/2012 et de 04/2018 effective à compter du 01/07/2012 et de 04/2018 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

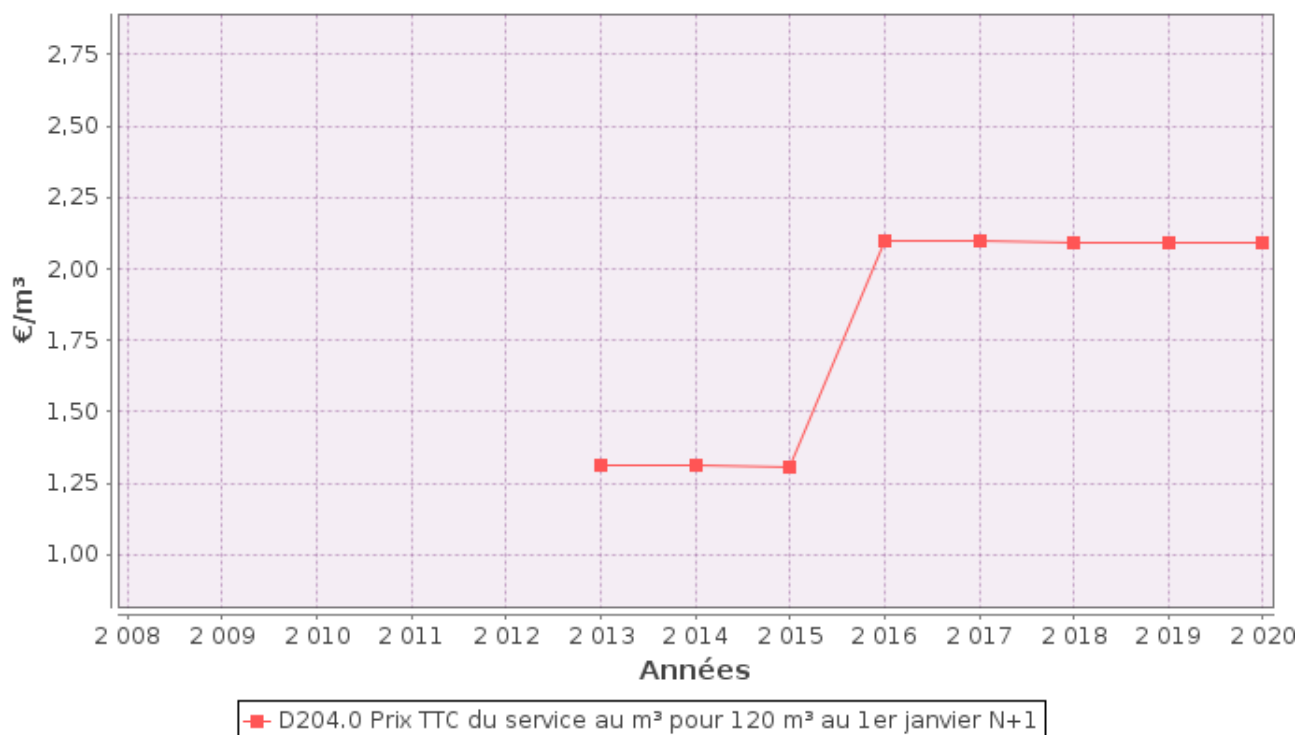
2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0 %
Part proportionnelle	210,00	210,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	210,00	210,00	0%
Part du délégataire (sans objet puisque régie directe sur l'intégralité du territoire desservi)			
Part fixe annuelle	___	___	---
Part proportionnelle	___	___	---
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	---	---	---
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0%
VNF Rejet :	0	0	0 %
Autre : _____	0	0	0 %
TVA à 10 % (Etat)	22,80	22,80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	40,80	40,80	0%
Total	250,80	250,80	0%
Prix TTC au m³	2,09	2,09	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent. **Sans objet dans notre cas.**

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. Le tarif est identique pour chaque commune.



2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 464 343,82	1 283 652,25	-12,34%
<i>dont abonnements</i>	/	/	/
Redevance eaux usées usage non domestique	112 766,76	17 033,38	-84,89%
<i>dont abonnements</i>	/	/	/
Recette pour boues et effluents importés	68 996,66	72 681,78	5,34%
Régularisations (+/-)	/	/	/
Total recettes de facturation	1 646 107,24	1 373 367,41	-16,57%
Recettes de raccordement	190 620,28	211 702,11	11,06%
Prime de l'Agence de l'Eau	71 242,21	56 241,73	-21,06%
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	52 528,01	28 030,74	-46,64%
Contribution exceptionnelle du budget général	/	/	/
Autres recettes (préciser)	/	/	/
Total autres recettes	314 390,50	295 974,58	-5,86%
Total des recettes	1 960 497,74	1 669 341,99	-14,85%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 398 574 € (1 464 343 au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,27% des 7 800 abonnés potentiels (96,71% pour 2019).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		55%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	55%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	39

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **39** pour l'exercice 2020 (29 pour 2019).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Réseau collectant une charge > 2000 EH

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Réseaux de la Station d'épuration Beaucourt	194,53	100	100
Réseaux de la Station d'épuration de Grandvillars	490,96	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2019).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration Beaucourt	194,53	100	100
Station d'épuration de Grandvillars	490,96	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2019).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration Beaucourt	194,53	100	100
Station d'épuration de Grandvillars	490,96	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2019).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Florimont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Croix :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration Beaucourt :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	66,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		66,5

Station d'épuration de Faverois :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration de Grandvillars :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	363,72
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		363,72

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le **taux de boues évacuées selon les filières conformes** à la réglementation est de **100%** (100% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	406 606	861 116
Montants des subventions en €	774 079,03	18 542,73
Montants des contributions du budget général en €	/	/

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre 2020 (montant restant dû en €)	4 976 228	5 162 635
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	233 593
	en intérêts	128 639

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 512 007,23 € (513 871,64€ en 2019).

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Création d'un réseau de collecte dans diverses rues sur les communes de Florimont et Courtelevant	1 900 000	2 373 000
Etude de faisabilité de l'assainissement collectif sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne et travaux	5 800 000	5 800 000
Mise en séparatif de Florimont Tranche 2	385 000	/
Mise en séparatif et renouvellement de réseaux sur Faverois (études et travaux)	520 000	/

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif à Grandvillars- rue Bellevue, rue des grands champs et rue de Boron	2012-2013	304 800
Réhabilitation des réseaux à Delle – rue Ackermann, Clémenceau et Saget	2012/2013	364 900
Mise en séparatif de Croix et création d'une station d'épuration	2013-2014	710 000
Mise en séparatif de Bretagne (1300 ml)	2014	473 500
Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars	2014-2015	785 000
Mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle et reprise du pluvial	2015-2016	590 000
Mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars	2015-2016	500 000
Déplacement du déversoir d'orage Grande Rue à Delle	2016-2017	250 000
Assainissement sur les communes de Réchésy-Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte)	2016-2020	2 100 000
Mise en séparatif de diverses rues sur Feche l'Eglise	2017	600 000
Remplacement armoire électrique de la station d'épuration de Grandvillars	2016-2017	80 000
Mise en séparatif quartier du collège à Delle	2017-2018	410 000
Mise en séparatif de la rue d'alsace à Joncherey	2017-2018	260 000
Remplacement du dégrilleur de la STEP de Grandvillars	2017-2018	65 000
Mise en séparatif de Courtelevant tranche 1	2018	370 000
Suppression des eaux claires parasites Delle par pose de clapets anti-retour	2018	60 000
Réhabilitation du PR du Four à Chaux à Beaucourt	2019	70 000
Réhabilitation d'une vis de relevage de la STEP de Grandvillars	2019-2020	50 000
Mise en séparatif de Florimont Tranche 1	2019-2020	456 000
Mise en séparatif du secteur des Fonteneilles à Beaucourt	2020	292 000
Refonte de la télégestion des sites	2020-2021	40 000
Mise en séparatif de Courtelevant Tranche 2	2021-2022	495 000
Réhabilitation de la STEP de Beaucourt	2021-2022	2 800 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu **7 demandes** d'abandon de créance et en a **accordé 7**.

3 043,79 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0041 €/m³** pour l'année 2020 (0,0057 €/m³ en 2019).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 021	19 357
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	522,7	430,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,09	2,09
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,71%	99,27%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	29	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0057	0,0041